

FICHE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE Période n°3 2022/2023

Nom : Prénom :

Date de Naissance :

Ecole :

Merci de bien vouloir cocher les cases correspondantes aux jours de présence souhaités. ATTENTION : Pour la tarification des services, c'est la date de réception en mairie qui sera prise en compte.

	Ma 03/01	Je 05/01	Ve 06/01	Lu 09/01	Ma 10/01	Je 12/01	Ve 13/01	Lu 16/01	Ma 17/01	Je 19/01	Ve 20/01
Garderie Matin											
Restauration scolaire											
Etude Surveillée											
Garderie Soir											

	Lu 23/01	Ma 24/01	Je 26/01	Ve 27/01	Lu 30/01	Ma 31/01	Je 02/02	Ve 03/02	Lu 06/02	Ma 07/02	Je 09/02	Ve 10/02
Garderie Matin												
Restauration scolaire												
Etude Surveillée												
Garderie Soir												

Je soussigné (e) **Nom prénom**..... certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et m'engage à les respecter.

Le

Signature :

TARIFICATION ACTIVITES PERI ET EXTRA SCOLAIRES

GARDERIE PERISCOLAIRE

	Réservation jusque 23h59 la veille	Séance non réservée/dernière minute
Sainghinois	2,60 €	3,50 €
Extérieur	3,00 €	4,00 €
Pénalité de retard - non respect des horaires de récupération des enfants	5,00 € /15mn	

ETUDES SURVEILLEES

	Réservation jusque 23h59 la veille	Séance non réservée/dernière minute
Tarif unique	1,00 €	1,30 €

RESTAURATION SCOLAIRE

Tarif repas /élève (commune et hors commune)			
Réservation jusque 23h59 la veille		Séance non réservée/dernière minute	
Maternels / Primaires		Maternels	Primaires
QF 0 à 700	0,80 €	4,00 €	4,50 €
701 à 999	0,90 €		
1000 à 3499	1,00 €		
+ 3500	1,10 €		

(*) Enfants domiciliés sur la commune – Présentation d'un justificatif de domiciliation datant de moins de 3 mois ou enfants fréquentant la classe ULIS

(**) Enfants non domiciliés sur la commune. Toutefois, le tarif sainghinois est appliqué pour les enfants non domiciliés sur la commune :

-Lorsque la famille est assujettie à la cotisation foncière des entreprises à Sainghin-en-Weppes

-Aux enfants du personnel communal en activité sur le temps de restauration.